

Grille d'évaluation Projet d'établissement EAJE

Il se compose du projet d'accueil, du projet éducatif, d'un projet social et développement durable et met en œuvre la charte nationale d'accueil du jeune enfant.

Les valeurs du porteur de projet doivent y figurer

Le projet d'établissement est daté et affiché dans un lieu de l'établissement ou du service accessible aux familles. Il doit être actualisé aussi souvent que nécessaire et au moins une fois tous les 5 ans avec la participation de l'équipe et transmise au Président du conseil départemental

Éléments où une vigilance est de mise pour étude du projet d'accueil et bloquant si n'y figure pas dans le cadre de la PNL :

- Le nom du gestionnaire
- Les prestations d'accueils proposées
- Les durées et rythmes d'accueil
- L'accessibilité à toutes les familles y compris celles en recherche d'emploi
- S'assurer que le projet d'établissement indique les modalités d'intégration de l'établissement ou du service dans son environnement social (Les partenariats de proximité LAEP, RPE, EVS... et l'ancrage dans le tissu territorial)
- Les dispositions particulières visant à favoriser l'accueil d'enfants présentant un handicap ou souffrant d'une maladie chronique
- Présence de la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant

Éléments bloquants :

- Projet inadapté
- Formalisation du projet insuffisante

Le projet d'établissement se présente de la manière suivante
Eléments surlignés= devant impérativement figurer dans le projet d'établissement

Le nom du gestionnaire :

Commune du gestionnaire :

Structure(s) concernée(s) : (nature, nom de l'équipement et commune d'implantation)

Thématique	Points réglementaires	Présents dans le projet d'établissement (n° page)
<p>Projet d'accueil : Généralités</p>	<p>-Présente les prestations d'accueils proposés -Accueil collectif, familial, mixte -Locaux et organisation matérielle -Organisation qualitative des différents types d'accueil : à temps plein/partiel, occasionnel, urgence -</p>	
	<p>-Précise les durées et rythmes d'accueil : Accueil régulier, accueil occasionnel et accueil d'urgence</p>	
	<p>-Détaille les dispositions prises pour l'accueil d'enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique</p>	
	<p>-Description des compétences professionnelles mobilisées :</p>	
<p>Projet d'accueil : Organisation des temps d'analyse de pratiques professionnelles pour les membres de l'établissement chargés de l'encadrement des enfants</p>	<p>-Nombre de professionnels composant l'équipe, fonctions</p>	
	<p>-Intervenants extérieurs : psychologues</p>	
	<p>-Accueil de stagiaire, apprentissage</p>	
	<p>-Analyse de pratiques, formations continue, journées pédagogiques</p>	

	<p>« 1° Chaque professionnel bénéficie d'un minimum de six heures annuelles dont deux heures par quadrimestre ;</p> <p>« 2° Les séances d'analyse de pratiques professionnelles se déroulent en-dehors de la présence des enfants ;</p> <p>« 3° Les séances d'analyse de pratiques professionnelles sont animées par un professionnel ayant une qualification définie par arrêté du ministre chargé de la famille ;</p> <p>« 4° La personne qui anime les séances d'analyse des pratiques professionnelles n'appartient pas à l'équipe d'encadrement des enfants de l'établissement et n'a pas de lien hiérarchique avec ses membres. Elle peut être salariée du gestionnaire ou intervenant extérieur ;</p> <p>« 5° Les séances d'analyse de pratiques professionnelles ne peuvent rassembler des groupes de plus de quinze professionnels ;</p> <p>« 6° Les participants et l'animateur s'engagent à respecter la confidentialité des échanges. » ;</p>	
<p>Projet éducatif</p> <p>Dispositions prises pour assurer l'accueil, el soin, le développement, l'éveil et le bien-être de l'enfant.</p> <p>Il représente un outil indispensable pour l'équipe afin de mettre du sens et de la cohérence dans ses pratiques</p>	-Précise les dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, le bien-être et l'éveil des enfants en matière artistique et culturelle et pour favoriser l'égalité entre les filles et les garçons	
	-Présente l'organisation des groupes d'enfant (âges mélangés ou groupes par âge concordants...)	
	-Montre comment sont évitées les ruptures et discontinuités dans la vie de l'enfant lors de son accueil dans l'établissement	
	-Précise les modes relationnels entre les adultes et les enfants	
<p>Projet social et développement durable</p> <p>« le projet social inscrit la structure dans une dynamique de territoire dans un cadre économique, social, partenarial »</p>	-Accessibilité à toutes les familles notamment celles en recherche d'emploi, en parcours d'insertion par les articles L.214-2 et article L214-7	
	-Modalités d'inscription, de suivi de la demande et d'attribution des places	

	-Les partenariats de proximité et l'ancrage dans le tissu local	
	-Dispositions particulières visant à favoriser l'accueil d'enfants présentant un handicap ou souffrant d'une maladie chronique	
La charte nationale pour l'accueil du jeune enfant (Annexe 1)	-Déclinaison de la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant	

CONCLUSION GENERALE

Observations faites au gestionnaire (le mail transmis du CTAS au gestionnaire peut être joint) :

Date de validation :

Nom du Conseiller territorial :

Date envoi BPUA :

Annexe 1 : Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant

En application de l'article L. 214-1-1 du code de l'action sociale et des familles, cette charte établit les principes applicables à l'accueil du jeune enfant. Les « DIX GRANDS PRINCIPES POUR GRANDIR EN TOUTE CONFIANCE » qui la résument sont, quel que soit le mode d'accueil, mis à disposition des titulaires de l'autorité parentale ou des représentants légaux des enfants accueillis ; ils sont en outre affichés dans les établissements et services d'accueil du jeune enfant.

L'ensemble des professionnels de l'accueil du jeune enfant - salariés à domicile, assistants maternels, personnels de crèche - intègrent à leur pratique professionnelle les principes posés par la charte

Charte nationale d'accueil du jeune enfant

10 grands principes pour grandir en toute confiance

1 Pour grandir sereinement,
**j'ai besoin que l'on m'accueille
quelle que soit ma situation
ou celle de ma famille.**

2 **J'avance à mon propre rythme**
et je développe toutes mes facultés
en même temps : pour moi, tout
est langage, corps, jeu, expérience.
**J'ai besoin que l'on me parle, de temps
et d'espace pour jouer librement
et pour exercer mes multiples capacités.**

3 Je suis sensible à mon entourage
proche et au monde qui s'offre à moi.
**Je me sens bien accueilli quand
ma famille est bien accueillie,**
car mes parents constituent mon
point d'origine et mon port d'attache.

4 Pour me sentir bien et avoir confiance
en moi, **j'ai besoin de professionnels
qui encouragent avec bienveillance**
mon désir d'apprendre, de me socialiser
et de découvrir.

5 Je développe ma créativité et **j'éveille
mes sens grâce aux expériences
artistiques et culturelles.** Je m'ouvre
au monde par la richesse des échanges
interculturels.

6 **Le contact réel avec la nature**
est essentiel à mon développement.

7 **Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me
valorise pour mes qualités personnelles,**
en dehors de tout stéréotype. Il en va
de même pour les professionnels
qui m'accompagnent. C'est aussi grâce
à ces femmes et à ces hommes que
je construis mon identité.

8 J'ai besoin d'évoluer dans un
**environnement beau, sain et propice
à mon éveil.**

9 Pour que je sois bien traité, il est
nécessaire que les adultes qui m'entourent
soient bien traités. **Travailler auprès
des tout-petits nécessite des temps pour
réfléchir, se documenter et échanger**
entre collègues comme avec d'autres
intervenants.

10 **J'ai besoin que les personnes qui
prennent soin de moi soient bien
formées et s'intéressent aux spécificités
de mon très jeune âge et de ma situation
d'enfant qui leur est confié par mon
ou mes parents.**



Cette charte établit les principes applicables à l'accueil du jeune enfant, quel que soit le mode d'accueil,
en application de l'article L. 214-11 du code de l'action sociale et des familles. Elle doit être mise à disposition des parents et déclinée dans les projets d'accueil.